

"Reine du zéro déchet", Marie-Paule a reçu un étonnant courrier de la commune de Rixensart: "J'étais sur mon derrière"

Mathieu Tamigniau, Michael Menten et Xavier Gérard, publié le 09 janvier 2022 à 06h00, mis à jour à 07h08

"J'étais sur mon derrière"

Cette habitante du Brabant wallon fait tout ce qu'elle peut pour limiter les déchets, surtout ceux qui sont impossibles à trier. Quelle ne fut pas sa surprise il y a quelques semaines, en comprenant dans un courrier qu'elle risquait une amende car elle n'utilisait pas les poubelles à puce de la commune. "Une formulation ambiguë", rassure l'échevine.

Marie-Paule fait partie de cette (trop) petite partie de la population belge qui consacre du temps, de l'argent et de l'énergie en consommant raisonnablement et en limitant les déchets non recyclables. Sa fille a contacté la rédaction de RTL info via notre bouton orange AlerteZ-nous. "*La commune de Rixensart a mis en place plein de choses pour favoriser le zéro déchet. Et dernièrement, mes parents ont reçu une lettre de mise en demeure de la part de la commune car... ils n'ont pas produit assez de déchets ! Ils risqueraient une amende de 350€*", nous a-t-elle écrit. Nous avons rencontré Marie-Paule, la maman de Laurence, avant de montrer le courrier à la commune pour avoir quelques explications.

PUBLICITÉ

La "reine du zéro déchet"

Notre témoin habite une maison qui vit: on y fait du sirop de Liège avec des jus pommes et de poires du jardin, le poulailler affiche complet et rien, ou presque, ne se retrouve dans une poubelle ménagère. "*Je suis une maniaque du zéro déchet. Mes filles m'appellent la reine du zéro déchet. J'essaie, dans la mesure du possible, de les éviter. Il y a quelques années, la commune avait fait une animation autour du zéro déchet, et je m'étais déjà remise en question, par rapport à tous les*

emballages qu'on trouve autour du fromage, de la viande, etc. C'est au niveau de l'alimentation qu'il faut viser quelque chose", estime-t-elle.



"Et ça vous oblige à ne plus aller en grande surface. Je n'y suis plus allé depuis deux mois, pour aller chercher des petits vermicelles de chocolat, car je ne les trouve pas encore en zéro déchet ! Tout le reste on trouve en vrac dans les magasins du coin, donc je prends une boîte, un sachet, un bocal, et voilà. C'est ça qu'il faut faire", poursuit-elle depuis sa cuisine bien remplie, elle aussi, de récipients et de nourriture fraîche.

Pas vraiment besoin des poubelles à puce

C'est que Marie-Paule ne supporte pas les déchets. Elle trie tout ce qui est recyclable pour les mettre dans les bons conteneurs de la déchetterie locale, et voit même plus loin. "Nous compostons les déchets organiques. Et le bois devient quelque chose de précieux, de rare, il faut réutiliser tout ce qu'on a, donc je le garde et je le donne à mes enfants pour allumer leur feu". Elle s'occupe même de l'armoire à livre du quartier. "Régulièrement, je vérifie qu'il n'y a pas que des livres trop vétustes ou que personne ne lira, et je les remplace par les livres récents que j'ai lus".

Vous l'avez compris, Marie-Paule fait très attention à sa manière de consommer et de jeter. C'est un exemple à suivre pour tout le monde, on ne le répètera jamais assez: le comportement des

citoyens peut induire des résultats directs sur l'environnement, et indirects en incitant le commerce de distribution à modifier ses procédures.

Un étrange courrier

Mais dès lors, quand elle a reçu un étrange courrier de la commune, elle est tombée des nues. Dans cette lettre, "on nous dit, en gros, que nous devons jeter ; on ajoute des articles de loi disant ce qu'on doit faire, et on dit qu'on va avoir une amende de 1 à 350 euros parce qu'on n'utilise pas les poubelles à puce. Quand j'ai reçu ça, je n'ai pas dormi. J'étais sur mon derrière. Je me suis dit: 'On va se taper une amende alors qu'on essaie de faire ce qu'ils nous ont appris'. C'est dingue".



Service environnement

[Redacted address information]

[Redacted address information]
1332 Genval

Rixensart, le 26/10/2021

Objet : PROPRETE PUBLIQUE – Conteneurs non utilisés en 2021- RAPPEL des dispositions légales en matière d'évacuation des déchets ménagers

Madame,
Monsieur,

Depuis le 1er février 2020, la collecte des déchets ménagers est réalisée au moyen de conteneurs à puce sur l'ensemble du territoire de la commune.

En croisant nos fichiers, nous avons constaté que votre conteneur noir (déchets résiduels) et votre conteneur vert (déchets organiques) n'ont jamais été utilisés depuis la mise en place de ce nouveau système de collecte.

Nous vous rappelons que la taxe forfaitaire liée à la gestion des déchets (collecte et traitement) couvre un service minimum, composé d'un certain nombre de levées et de kilos traités tant pour les déchets résiduels que pour les déchets organiques.

Même si l'absence d'utilisation des conteneurs peut être légitime (démarche « zéro déchet », appel à un collecteur privé, déménagement, etc.), nous vous rappelons que tout manquement aux modalités prévues pour l'évacuation des déchets ménagers est passible d'une amende administrative pouvant s'élever jusqu'à 350 €.

Or, vous l'aurez compris, Marie-Paule trie tout à la déchetterie, récupère tout, et ne jette donc pas grand-chose dans les poubelles à puce mises en place par la commune. *"Il y a la poubelle noire pour les déchets ménagers (très peu remplie, forcément, car elle achète tout ce qu'elle peut en vrac) et la verte pour les déchets organiques. Mais qu'est-ce que je ne jette pas dans mon compost, à part les coquilles de moules? Et encore, je pourrais moudre les moules pour les donner aux poules, mais je n'ai pas le temps. Je n'aurais même plus de déchets verts, et on va encore me tomber dessus"*.

Notre témoin pense même en arriver à une solution extrême: *"Je vais dire à mes enfants de m'amener leur poubelle, comme ça je jetterai des choses, et la commune me laissera en paix. Mais c'est anormal, c'est dingue"*

"Tout citoyen doit utiliser un moyen conforme pour se délester de ses déchets"

Marie-Paule a eu du mal à joindre la commune pour lui signifier son mécontentement. *"J'ai fini par les avoir au téléphone. Ils m'ont dit: 'Vous comprenez, il y a des gens qui jettent leurs déchets ailleurs, etc'. J'ai bien répondu que ce n'était pas mon cas, que j'étais zéro déchet et même responsable, pour ma région, des étiquettes pour annoncer dans les magasins qu'ils sont eux-mêmes dans le zéro déchet; et que j'étais membre de l'association wallonne pour ramasser les déchets dans la rue"*. Et tout s'est bien terminé. Cette lettre était *"une très mauvaise façon de communiquer"*: Marie-Paule a fini par le comprendre, la commune l'admet en partie.

300 ménages ont reçu cette lettre

Car en réalité, l'administration ne fait pas la différence entre ceux qui sont dans une démarche 'tri, déchetterie et zéro déchet', et ceux qui déposent leur déchet dans la nature. *"300 ménages ont reçu la même lettre (que Marie-Paule), sur les 9.000 de Rixensart"*, nous a expliqué Sylvie Van den Eynde, échevine responsable, entre autres, de l'environnement. La raison ? *"Il y a une règle dans le règlement général de police qui dit que tout citoyen doit utiliser un moyen conforme pour se délester de ses déchets. Et donc, dans les statistiques qu'on a reçues de l'in BW (intercommunale locale en charge des déchets), 300 ménages ont été identifiés comme n'utilisant pas un de ces trois moyens de délestage de déchets (les poubelles à puce, les conteneurs enterrés et les sacs dérogatoires)"*.

Ces 300 ménages inquiètent la commune, en quelque sorte, qui suppose qu'ils pourraient (c'est ce que dit le courrier, en tout cas) ne pas respecter les règles. L'échevine pense aux dépôts sauvages dans la nature, au fait *"d'incinérer les déchets dans le jardin, ou de remplir des corbeilles publiques. Il est dans notre mission d'ordre public de s'inquiéter: pourquoi ces ménages n'utilisent aucun de ces systèmes ?"*

"Une formulation ambiguë", reconnaît la commune

Il ne s'agissait donc pas de menacer tout le monde, mais de mettre à jour les données de la commune, ou de mettre en garde la population. D'ailleurs, *"la moitié des gens ont réagi au courrier, et un tiers de ceux-ci nous ont dit (comme Marie-Paule) être dans une démarche zéro-déchet, ce qu'on encourage. Et on est désolé si le courrier a été mal interprété... Ces gens-là, on veut les remercier ! Un autre tiers nous ont dit avoir des conteneurs privés ou professionnels, et le dernier tiers des ménages ayant répondu, c'est pour dire qu'ils sont souvent absents et vont simplement au recyparc"*.

Un malentendu, donc, "mais en relisant le courrier, c'est vrai qu'il y a peut-être une formulation ambiguë", reconnaît Sylvie Van den Eynde.



Les poubelles à puce augmentent-elles les déchets clandestins ?

Reste une question en suspens: les poubelles à puce, de plus en plus fréquentes en Wallonie, augmentent-elles les déchets clandestins ?

Quand les conteneurs à puce ont été instaurés, "on s'est posé la question des déchets clandestins, car c'est ce qu'on entend, ce qu'on peut lire parfois ; l'agent constatateur a donc été vigilant, mais il n'a pas constaté d'augmentation significative depuis 2020", date de la mise en place de ce type de collecte. "De plus, la Ministre wallonne de l'Environnement a commandité une étude qui a prouvé qu'il n'y avait pas de lien établi entre la mise en place d'un tel système et les dépôts clandestins. Mais Rixensart

n'échappe pas pour autant aux dépôts sauvages: cannettes, mégots et déjections canines" ont encore de beaux jours devant eux, malheureusement.